

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2011
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil onze, le quinze février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du huit février deux mil onze, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire

PRESENT(E)S : A. CORZANI, L. GERARD, JC VAN WEERSTH, F. BERG, S. LEONARD, L. VIGO, Ch. ZATTARIN, P. FRANGIAMORE, M. FISCHER, G. KEFF, J. DAUMET, R. METZINGER, G. MASSENET, E. KOZLOWSKI, M. CROCENZO, F. CONGNARD, G. LINTZ, L. BERTIN, JJ. GOTTINI, I. PIEROLO, K. GANDOLFI

ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S :

S. LUCCHESI-PALLI par A. CORZANI

C. CELKA par M. CROCENZO

G. CHAVEROT par L. VIGO

L. BAGGIO par S. LEONARD

N. OREILLARD par P. FRANGIAMORE

J. DI CESARE par L. GERARD

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Ch. QUELIER, B. PAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JJ. GOTTINI.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs, fait voter le dernier compte rendu (adopté à l'unanimité) et accepte la candidature de M. Gottini en tant que secrétaire de séance.

Il propose au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Baptême de la place devant le laboratoire Israël
- Création d'un poste de vacataire pour le séjour ski du service jeunesse et fixation de la rémunération
- Acceptation du don de la collection de fossiles de M. Cialfi

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité et le conseil se prononce immédiatement sur ces points.

0.1- Baptême de la place devant le laboratoire Israël

Sur proposition d'Olivier Cueillette, membre de l'Union Nationale des Combattants, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de baptiser la place devant le laboratoire Israël « place Trunzler » en commémoration d'un ancien déporté de Joeuf qui fut lui-même Président de l'Amicale des Déportés.

0.2- Création d'un poste de vacataire pour le séjour ski 2011 du service jeunesse et fixation de sa rémunération

Compte tenu de l'impossibilité, pour raisons médicales, d'un animateur de participer au séjour neige 2011 du service jeunesse, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé la création d'un poste de vacataire.

Sa rémunération a été décidée à hauteur de 30 €brut par jour.

0.3- Acceptation du don de la collection de minéraux fossiles de Monsieur Serge Cialfi

A l'unanimité, le conseil municipal a accepté le don de la collection de minéraux fossiles de Monsieur Serge Cialfi. D'un intérêt incontestable pour la ville, sa collection aura vocation à être conservée dans un musée qui sera mis en place dans environ 3 ans.

1- FINANCES COMMUNALES

1.1- Débat d'orientation budgétaire

Le maire expose que, cette année encore, les finances sont contenues pour atteindre un équilibre plus que satisfaisant. Pour autant, s'il est plus facile de maîtriser les dépenses de fonctionnement à caractère général, malgré l'inflation galopante, la gestion de la masse salariale est, au contraire, plus difficilement maîtrisable et celle-ci représente 57 % de la section de fonctionnement.

L'exercice 2011 permet de dégager un excédent de fonctionnement de 367 531.86 € et un déficit d'investissement de 220 100.56 € soit un résultat excédentaire global de 147 431.30 €. C'est un bon résultat grâce à une rigueur et à une vigilance quotidienne sur les dépenses. Mais, comme cela a déjà été annoncé l'année dernière, il faut faire attention à l'effet de ciseaux entre les dépenses et recettes de fonctionnement, d'autant que l'Etat a annoncé le gel de ses dotations sur 4 ans.

Ce gel des dotations, allié au transfert des compétences vers les collectivités territoriales, a des impacts directs sur les communes. En effet, les Départements et les Régions sont obligés aujourd'hui de revoir leurs actions et priorités financières, ce qui ne sera pas neutre pour Joeuf qui fait souvent appel à ces co-financeurs.

En même temps, on est dans un contexte en évolution constante, notamment avec l'intercommunalité et la gestion des équipements lourds. La CCPO doit dès à présent s'interroger sur son mode de financement.

Il y a 2 ans, elle a décidé de baisser les attributions de compensation de quelques villes et principalement de Joeuf (pour rappel, 220 000 €). A l'époque, la ville avait clairement exprimé son désaccord. La Délibération du Conseil d'Administration a d'ailleurs fait l'objet d'un recours du Préfet devant le Tribunal Administratif.

Aujourd'hui, cette juridiction a statué et annulé la délibération adoptée à l'époque par la CCPO. La communauté de communes doit donc envisager les conditions pour sortir de cette situation. Une collectivité, quelle qu'elle soit, doit rechercher sur ses propres facultés et ressources les conditions de réalisation de ses projets et ne pas se servir dans les finances d'une autre.

Précisément, la ville de Joeuf espère bien que la remise en marche s'effectuera en optant pour la fiscalisation, seul moyen d'assurer une réelle solidarité sur le territoire.

Monsieur le Maire clôt ce volet CCPO en précisant encore que la piscine, la médiathèque et le centre Pablo Picasso sont pris en charge à hauteur de 75 % par les villes propriétaires, alors que les nouvelles structures créées par la CCPO sont prises en charge par elle à hauteur de 100 %. Cela crée une inégalité qui était concevable les premières années de mise en route mais qui ne se justifie plus aujourd'hui.

Concrètement, et **pour ce qui concerne la section de fonctionnement 2011**, Monsieur le Maire propose notamment :

- De maintenir les taux d'imposition 2011 au même niveau que 2010
- De continuer à travailler dans les domaines associatif et culturel. Par exemple, cette année, la commission culturelle a prévu de fêter le centenaire de l'église Notre Dame de Franchepré, d'organiser un concert hommage à Jean Ferrat, de fêter la journée de la femme, de poursuivre les concerts des RV de Notre-Dame de Franchepré, ... Enfin, l'année 2011 devrait voir le lancement du livre « Les 100 ans du foot à Joeuf » par le C.P.H.J. qui sera honoré de la présence de Michel Platini.

En ce qui concerne la section d'investissement, les priorités porteront sur :

- La question du logement : la ville poursuit actuellement la reconquête et la résorption de la vacance des logements. Plusieurs logements réhabilités à l'initiative privée sont achevés ou en cours d'achèvement et sont de bonne qualité. Ainsi, une cinquantaine de logements seront remis sur le marché en 2011. Cette année, l'ancien immeuble de Meuble Action sera transféré à un privé qui compte créer 19 logements + 6 logements dans le bâtiment attenant, ainsi que des cellules commerciales.
- L'aménagement du pôle santé : la maison médicale a produit son effet de locomotive, et le pôle santé arrive en phase finale. Dès le mois de mars, sera recruté le maître d'œuvre de l'opération.
- La démolition du pont au bas de Franchepré et l'ancien commissariat sous la maîtrise d'ouvrage de l'E.P.F.L. : il s'agit d'un véritable basculement de l'histoire qui devrait être poursuivi par la création d'un immeuble par Batigère Nord Est, comportant 12 logements BBC (bâtiments basse consommation) et 3 cellules professionnelles destinées à des médecins.
- Le patrimoine : la perception devrait trouver preneur en la personne du Conseil Général qui compte y installer le Centre Médico-Social. Ainsi, la pouponnière retrouverait sa vocation première en devenant une annexe de l'hôpital.
- L'aménagement des rues Schneider, du Commerce et Cités Basses : en fonction des réponses obtenues des co-financeurs au titre du Contrat de Plan Etat-Région, les travaux devraient démarrer dès 2011 pour la rue Schneider.
- La réhabilitation de la salle Curel : alors que la ville s'apprête à engager un programme pluri-annuel de réhabilitation complète, la toiture va être rénovée dès cette année.
- L'aménagement de l'avant du bloc De Gaulle à Arly : les travaux ont démarré le 10 février pour une durée de 3 mois.
- Plusieurs travaux dans les écoles et équipements des services municipaux sont prévus.

Après avoir exposé ses orientations budgétaires, le maire donne la parole aux élus dans le cadre du débat.

Monsieur Gottini confirme les propos tenus en préambule par le Maire. Il soulève l'ambition de la ville dans la construction et la réhabilitation en souhaitant que la démolition du pont de Franchepré et de l'ancien commissariat, permis grâce au désengagement de l'Etat, ne s'étende pas aux alentours. Aujourd'hui la ville est impactée par la CCPO et il est temps qu'elle fixe des objectifs et qu'elle fasse des efforts. Ce qui est communautaire doit être intégralement pris en charge par la communauté et non par les villes. Par ailleurs, il faut réfléchir à une fiscalité adaptée et si possible arriver à une harmonisation entre les fiscalités appliquées sur les différentes intercommunalités du bassin (EPCI à TPU/EPCI à fiscalité additionnelle)

Monsieur Gérard conforte les propos déjà tenus et rappelle la difficulté quotidienne d'arriver à l'équilibre des comptes. Relevant la bonne nouvelle des baisses des taux d'intérêt ces

dernières années, comme ses collègues, il réaffirme la nécessité pour la CCPO d'assumer ses projets sur la base de tous les habitants du territoire et non pas seulement sur les habitants Joviens.

Rappelant que le DOB ne fait pas l'objet d'un vote, le maire donne ensuite la parole au premier adjoint, chargé des finances.

1.2- Avances de subventions au C.C.A.S.

Comme chaque année, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le paiement d'avances de subvention au profit du C.C.A.S. ne pouvant dépasser 6/12^e de la subvention versée en 2010, ceci en attendant le vote définitif de la subvention en milieu d'exercice.

1.3- Signature d'une convention attributive de subvention avec le C.O.S. de la ville de Joef

Afin de pouvoir verser des acomptes de subvention au C.O.S. de la ville de Joef, représentant une valeur > à 23 000 €, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé la signature d'une convention avec ladite association prévoyant une subvention prévisionnelle de 45 150 €. Un avenant viendra fixer la subvention définitive courant mai-juin 2011.

1.4- Avances de subvention à la M.J.C. de Joef

Alors que la subvention 2011 attribuée à la M.J.C. de Joef fera l'objet d'une décision du conseil municipal courant juin et d'un avenant à la convention la liant à la Ville, le conseil municipal, à l'unanimité, a d'ores et déjà autorisé le versement d'avances dans l'intervalle ne pouvant dépasser 6/12^e de la subvention versée en 2010.

1.5- Budget Ville : autorisation de prise en charge de dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2011

Monsieur le Maire a informé l'assemblée que la Ville a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel de ressources humaines mais que les crédits ne sont pas ouverts au budget, ce qui en empêche le règlement.

Il précise que le conseil municipal peut décider l'ouverture de crédits en section d'investissement, avant le vote du budget. Cette disposition est prévue dans le Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L 1612-1 qui stipule que "l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette".

Précisément, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le vote de 34 550 € TTC pour l'acquisition dudit logiciel.

2- MARCHES - DEMANDES DE SUBVENTION

2.1- Aménagement d'un pôle santé : demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FNADT

En complément de ses délibérations du 28 septembre 2010, le conseil municipal, à l'unanimité, a sollicité une subvention auprès de l'Etat, au titre du FNADT, pour l'aménagement du pôle santé.

2.2- Avenant n° 2 au marché d'assurance de la flotte automobile

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer un avenant n° 2 au marché d'assurance de la flotte automobile avec la S.M.A.C.L. ayant pour objet de revaloriser la cotisation 2011 au-delà de l'évolution de l'indice contractuel SRA (Services de Réparation Automobile).

Alors que l'évolution de l'indice SRA est de + 3.63 %, la S.M.A.C.L. a appliqué une majoration supplémentaire de + 3.50 % en raison des événements climatiques et de la sinistralité enregistrée ces dernières années au niveau national.

La commission d'appel d'offres, réunie ce jour, a émis un avis favorable.

2.3- Avenant n° 3 au marché d'assurance « Dommages aux biens »

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer un avenant n° 3 au marché d'assurance « Dommages aux biens » avec la S.M.A.C.L. ayant pour objet de revaloriser la cotisation 2011 au-delà de l'évolution de l'indice contractuel FFB (Fédération Française du Bâtiment).

Alors que l'évolution de l'indice FFB est de + 4.30 %, la S.M.A.C.L. a appliqué une majoration supplémentaire de + 4.90 % en raison des événements climatiques et de la sinistralité enregistrée ces dernières années au niveau national.

La commission d'appel d'offres, réunie ce jour, a émis un avis favorable.

2.4- Avenant n° 1 au marché d'assurance « Bris de machine »

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer un avenant n° 1 au marché d'assurance « Bris de machine » avec la S.M.A.C.L. ayant pour objet de revaloriser la cotisation 2011 au-delà de l'évolution de l'indice contractuel FFB.

Alors que l'évolution de l'indice FFB est de + 4.30 %, la S.M.A.C.L. a appliqué une majoration supplémentaire de + 4.90 % en raison des événements climatiques et de la sinistralité enregistrée ces dernières années au niveau national.

La commission d'appel d'offres, réunie ce jour, a émis un avis favorable.

Malgré l'approbation de ces trois avenants, certains élus s'interrogent sur la hausse importante pratiquée par la société mutualiste et l'opportunité de relancer les consultations tous les deux ans par exemple. Cette dernière solution paraît peu envisageable car les marchés d'assurance connaissent une hausse structurelle au niveau national et que la ville a recours à un cabinet spécialisé pour passer ses marchés. Le coût de cette prestation ne couvrirait pas l'éventuelle économie.

3- DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

3.1 - Modification des délégations de compétences au Maire dans le cadre des marchés publics :

Monsieur le Maire a rappelé que, par délibération du 25 mars 2008, le conseil municipal a délégué au Maire la prise de décision concernant « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, et des accords-cadres, qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Or, l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriale, modifié par la loi n° 2009-179 du 17 février 2009, permet désormais au Maire d'avoir une délégation intégrale pour tous types de marchés publics.

Cette faculté n'étant pas jugée raisonnable, Monsieur le Maire a proposé de limiter les délégations pour les :

- marchés et accords-cadres **de travaux** d'un montant inférieur à **200 000 € HT**, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- marchés et accords-cadres **de fournitures** d'un montant inférieur à **200 000 €HT**, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- marchés et accords-cadres **de services** d'un montant inférieur à **200 000 €HT**, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé ces propositions.

4- INTERCOMMUNALITE

4.1 - SIVU Fourrière du Jolibois : retrait et adhésions de communes

A l'unanimité, le conseil municipal, a approuvé le retrait de la commune de Bronvaux et l'adhésion des communes d'Audun le Tiche, de Friaucelle et de Hayange.

5- INFORMATION

5.1- Décisions prises par le Maire

Monsieur le Maire a informé le conseil des décisions prises depuis la dernière séance.

N°	DATE	OBJET
1501	08/12/2010	Signature du contrat de maintenance pour le logiciel de gestion du cimetière avec la Sté L'Informatique Visuelle pour 89,94 €HT
1502	08/12/2010	Souscription d'une convention de prestation de services avec la MJC concernant l'organisation de formations informatiques du 15/09 au 15/12/2010
1503	08/12/2010	Souscription d'une convention de mise à disposition gratuite de progiciel de gestion et d'analyse fiscale avec les Stés Ecofinance et Finindev
1504	21/12/2010	Souscription d'une extension de nouvelle ligne téléphonique pour le service prévention
1505	27/12/2010	Souscription d'un emprunt auprès du CRCA pour la ville de 50 000 € et pour l'eau 134 000 €
1506	30/12/2010	Signature d'un avenant au contrat d'entretien du monte-handicapés à l'espace Wale auprès de la Sté Inter M.A.T pour un montant trimestriel de 188,50 €HT
1507	30/12/2010	Souscription du contrat de maintenance du logiciel de gestion de police municipale LOGIDOC pour 80 €TTC
1508	03/01/2011	Signature du marché de services pour le nettoyage des espaces communs de la maison médicale avec la Sté Onet-Services
1509	04/01/2011	Signature de l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition au Conseil Général d'un local à l'espace Wayant
1510	11/01/2011	Désignation du comité de pilotage pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'Ecoquartier l'Hermitage
1511	17/01/2011	Renouvellement du contrat avec SVP pour l'assistance et l'aide à la décision
1512	25/01/2011	Création d'une régie de recettes pour les concerts et spectacles organisés par la ville
1513	25/01/2011	Nomination des régisseurs " " " "
1514	25/01/2011	Fixation du tarif de droit d'entrée au concert les Petits Chanteurs à la Croix de Bois du 25/03/2011
1515	25/01/2011	Fixation de la participation financière des familles à 150 € au séjour hiver 2011 du service jeunesse de la ville
1516	25/01/2011	Signature de l'avenant n° 4 à la régie de recettes des activités du service jeunesse
1517	25/01/2011	Réorganisation des régisseurs pour la régie de recette des activités du service jeunesse
1518	26/01/2011	Signature du contrat de maintenance pour le progiciel de gestion des

		ressources humaines CARRUS avec la Sté Visa Informatique
1519	26/01/2011	Souscription d'un contrat d'assistance informatique du progiciel de gestion des ressources humaines Carrus avec la Sté Visa Informatique
1520	01/02/2011	Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d' Epargne pour un montant de 500 000 €

6- DIVERS

6.1- Motion sur l'école.

Le Maire a donné lecture du projet de motion rédigé comme suit :

« Dans toute démocratie moderne et responsable, l'accès à une éducation de qualité pour tous se doit d'être une priorité. C'est encore plus important en période de crise économique où une offre de formations diversifiée est toujours un moyen efficace pour un territoire de garantir une attractivité pour les entreprises et donc, un panel d'emplois satisfaisant. Il n'en est que plus incompréhensible de voir le zèle avec lequel le Gouvernement, déployant la RGPP sans se soucier du contexte, applique sa logique comptable à l'Education Nationale et taille dans les effectifs, grevant les espoirs d'avenir meilleur de générations entières.

Pour la rentrée scolaire 2011, la Lorraine détient le triste record de ces coupes franches avec la suppression de 822 postes d'enseignants et 19 de personnels administratifs. Nonobstant les éventuels besoins des entreprises, des formations sont d'ores et déjà condamnées sur notre secteur, quant aux Lycées d'Enseignement Professionnel, ils sont menacés par les nouvelles dispositions législatives.

Alors que dans certaines matières, les langues notamment, les professeurs absents ne sont aujourd'hui remplacés qu'après pressions fortes des parents d'élèves, on réduit encore le nombre d'enseignants. Dans tous les collèges du secteur, devant la difficulté à répartir un nombre d'heures d'enseignement partout en diminution alors que les effectifs augmentent, la Dotation Horaire Globale (DHG) a été rejetée par des conseils d'administration qui voient posées là les conditions d'une rentrée 2011 calamiteuse. Sans parler des écoles primaires et maternelles dans lesquelles les classes de 30 élèves semblent appelées à devenir la règle et où les dispositifs destinés à accompagner les enfants en difficultés s'éteignent.

Très inquiets des conséquences injustes de ces suppressions de postes et soucieux des risques qu'elles font peser pour la qualité même de l'enseignement public, les membres du Conseil Municipal de Joeuf se joignent aux revendications légitimes des parents d'élèves et du corps enseignant. Ils dénoncent un plan social déguisé, équivalent à la fermeture il y quelques années, de l'entreprise Kléber dans le toulous.

Considérant que le savoir n'est pas une marchandise et ne saurait être considéré comme tel, ils demandent au Gouvernement de revenir à la raison et d'annuler toute décision affectant les moyens de l'Education Nationale. »

Le Maire a levé la séance à 21H.

Le Maire, **André CORZANI**
Vice-Président du Conseil
Général